Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-19 : Vote des taux d'imposition communaux - Exercice 2026

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-19 : Vote des taux d'imposition communaux - Exercice 2026

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies I 1,
VU le projet de budget pour l'année 2026 qui s'équilibre sans recours à l'augmentation des impôts,
VU la Loi de finances pour 2020 qui organise, à partir de 2021, la mise en œuvre de la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables,

CONSIDERANT que la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021 et que le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires devra donner lieu à un vote à compter de 2023,

CONSIDERANT que le transfert de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département vers les communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit par la détermination d'un nouveau taux de référence de TFPB communal par addition du taux de TFPB voté par la commune en 2021 avec celui du département (16,37% en Essonne),

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au titre de l'année 2026,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2026 à :

- 21,48% : taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- 34,09 % : taxe foncière bâti (taux communal de 17,72% + taux départemental de 16,37%)
- 62,44 % : taxe foncière non bâti

PRECISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

MAIRIE DE PALAISEAU (Essonne)

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-20 : Budget primitif 2026 - Budget Principal

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 38

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI).

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-20 : Budget primitif 2026 - Budget Principal

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants,
VU l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°2023-10-08 du 2 octobre 2023 adoptant la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024,
VU la délibération n°2026-04-4 du 14 avril 2026 prenant acte, pour le budget Ville, de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
Considérant la communication du projet de budget aux membres de l'assemblée délibérante en date du 1er avril 2026,
VU la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 54 278 300,00 euros en dépenses et en recettes,
VU la balance de la section d'investissement arrêtée à 16 937 285,56 euros en dépenses et en recettes,
VU l'équilibre de la balance générale du Budget Primitif 2026,
Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- Pour l'ensemble du budget à l'exception du chapitre 65 : ADOPTEE par 29 voix POUR et 9 CONTRE (Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE). Benjamin GUERGNON ne prend pas part au vote.

- Pour le chapitre 65 : ADOPTEE par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE). Benjamin GUERGNON ne prend pas part au vote.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

MAIRIE de PALAISEAU (Essonne)

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABOURIZQ Sara	
BARON Isabelle	
BARZIC Patrick	
BEAUMEL Stéphanie	
BLONDEEL Marion	
BLOT Anne-Christine	
BOUKHARMOUS Samira	
CARADEC-PERERA Morgane	
CARISTAN Guillaume	
CARO Laurent	
CHARRIER Dominique	
CHOUCHOUH Rokaya	
COLIN Nancy	
CORDIER Gilles	
DE LASTEYRIE Grégoire	
DESBOUVRIES Jean-Christophe	
DJANKADO Mohamed Sirajou	
DRIARD Antoine	
ETIENNE Regis	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

EVEQUE Martine	
FINEL Olivier	
GRAVELEAU Marie-Christine	
GUERGNON Benjamin	
LAHUTTE Régina	
LAUMOSNE Gabriel	
LELLI Clémence	
MANI Achraf	
MAUVEZIN Noëlle	
MNAFEKH Nasym	
MONNOT Virgile	
PAILLET Hervé	
PERSON Delphine	
PINTO Claire	
ROBINET Leslie	
TACHE Olivier	
TAISNE Clémence	
THOUREL Raphael	
WALDER Loïc	
ZINNOURY Sourya	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-21 : Autorisations de programme et crédits de paiement

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-21 : Autorisations de programme et crédits de paiement

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération n°2024-03-8 en date du 18 mars 2024 créant une autorisation de programme pour la rénovation globale et énergétique du groupe scolaire Joliot Curie et pour la restructuration et la rénovation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,

VU la délibération n°2024-10-10 en date du 7 octobre 2024 actualisant les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la rénovation globale et énergétique du groupe scolaire Joliot Curie,

VU la délibération n°2025-02-8 en date du 10 février 2025 créant une autorisation de programme pour les travaux d'installation d'une ferme maraîchère,

VU la délibération n°2025-03-8 en date du 24 mars 2025, actualisant les autorisations de programmes et crédits de paiement,

VU les délibérations n°2025-06-15 en date du 30 juin 2025 et n°2025-10-07 en date du 6 octobre 2025, actualisant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la rénovation globale et énergétique du groupe scolaire Joliot Curie,

CONSIDERANT que la ventilation annuelle des crédits de paiement doit être modifiée compte-tenue de l'avancée des travaux,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la rénovation globale et énergétique du groupe scolaire Joliot Curie comme suit :

- 2024 : 3 894 090 €
- 2025 : 4 384 654 €
- 2026 : 18 705 €

PRECISE que le montant de l'autorisation de programme est ajusté à 8 297 449 €.

DECIDE d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet de restructuration et de rénovation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire comme suit :

- 2024 : 639 135 €
- 2025 : 717 925 €
- 2026 : 40 500 €

PRECISE que le montant de l'autorisation de programme est ajusté à 1 397 560 €.

DECIDE d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour les travaux d'installation d'une ferme maraîchère :

- 2025 : 861 160 €
- 2026 : 938 840 €

PRECISE que le montant de l'autorisation de programme, de 1 800 000 €, est

inchangé.

ADOPTEE par 30 voix POUR, 7 CONTRE (Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE) et 2 ABSTENTIONS (Laurent CARO, Clémence TAISNE)

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 2 4 AVR. 2026
Et de sa publication le 2 4 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Palaiseau

AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT :	1 800 000 €
CREATION D'UNE FERME MARAICHERE		*avril 2026*

CREDITS DE PAIEMENT				
exercice	chapitre	nature	fonction	T.T.C
exercice 2025	23	2313	632	**861 160 €**
exercice 2026	23	2313	632	**938 840 €**
TOTAL H.T.				1 500 000 €
TOTAL T.T.C.				**1 800 000 €**

RESSOURCES	imputation				montants
	opération	chapitre	nature	fonction	
A. Concours extérieurs					**1 032 494 €**
Fonds européens		13	13278		100 000 €
CPS Fonds de transition écologique		13	13251		342 554 €
Région		13	1322		50 000 €
CPS Fonds de compensation agricole		13	13251		70 000 €
Département (CTA)		13	1323		469 940 €
F.C.T.V.A.					**295 272 €**
B. Ville de Palaiseau					**472 234 €**
TOTAL					**1 800 000 €**

Palaiseau

AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT : 8 297 449 €
RENOVATION GLOBALE ET ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE	*avril 2026*

CREDITS DE PAIEMENT				
exercice	chapitre	nature	fonction	montants
exercice 2024	23	2313	201	**3 894 090 €**
exercice 2025	23	2313	201	**4 384 654 €**
exercice 2026	23	2313	201	**18 705 €**
TOTAL H.T.				6 914 541 €
TOTAL T.T.C.				**8 297 449 €**

RESSOURCES	imputation				montants
	opération	chapitre	nature	fonction	
A. Concours extérieurs					**4 463 816 €**
Fonds vert 2023		13	1321	201	765 000 €
Fonds vert 2024		13	1321	201	478 373 €
Région (CAR)		13	1322	201	1 108 815 €
Département (CTA)		13	1323	201	2 111 628 €
F.C.T.V.A.					**1 361 114 €**
B. Ville de Palaiseau					**2 472 520 €**
TOTAL					**8 297 449 €**

Palaiseau

AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT :	1 397 560 €
RESTRUCTURATION ET RENOVATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE		*avril 2026*

CREDITS DE PAIEMENT					RESSOURCES				
exercice	chapitre	nature	fonction	montants TTC		chapitre	nature	fonction	montants
					A. Concours extérieurs				**1 212 554 €**
exercice 2024	23	2313	410	**639 135 €**	**Département**	13	1323	410	400 000 €
exercice 2025	23	2313	410	**717 925 €**	**Etat (DSIL 2024)**	13	1321	410	220 000 €
exercice 2026	23	2313	410	**40 500 €**	**CPS (Fonds transition éco)**	13	13251	410	342 554 €
					Région	13	1322	410	250 000 €
Acquisition en 2023 des locaux (hors A.P.) Montant H.T.				823 216 €	**F.C.T.V.A.**				**229 256 €**
TOTAL A.P.				**1 397 560 €**	**B. Ville de Palaiseau**				**778 966 €**
Pour information TOTAL A.P. et hors A.P.				2 220 776 €	**TOTAL**				2 220 776 €

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-22 : Versement des subventions 2026 aux associations

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 38

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI).

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-22 : Versement des subventions 2026 aux associations

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le contrat d'engagement républicain,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer les subventions suivant la liste annexée à la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2026 de la Ville.

ADOPTEE par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE). Benjamin GUERGNON ne prend pas part au vote

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

SUBVENTIONS - BUDGET 2026 VILLE		
	Associations	BP 2026
AIDE AUX FAMILLES	SUBVENTION ASSOCIATION APASO PREVENTION, ACCUEIL, SOUTIEN, ORIENTATION	31 300,00 €
	SUBVENTION DINAMIC MEDIATION FAMILIALE	500,00 €
	SUBVENTION MEDIAVIPP 91	7 000,00 €
	sous-total	**38 800,00 €**
AIDES SPECIFIQUES	SUBVENTION AIDE A LA CREATION CULTURELLE	14 000,00 €
	SUBVENTION FORMATION CADRES SPORTIFS	3 500,00 €
	SUBVENTION SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS	12 000,00 €
	sous-total	**29 500,00 €**
BIEN-ETRE ANIMAL	SUBVENTION LES TI' CHATS	800,00 €
	sous-total	**800,00 €**
CADRE DE VIE / VIE DE QUARTIER	SUBVENTION AGIR POUR FOURCHEROLLES	200,00 €
	SUBVENTION AMICALE DES LOCATAIRES NOTRE LOGIS	200,00 €
	SUBVENTION AMICALE DES RESIDENTS LARRIS'HOME	200,00 €
	SUBVENTION COMMUNE LIBRE DU PILEU	800,00 €
	SUBVENTION MEMOIRE DE LOZERE	300,00 €
	sous-total	**1 700,00 €**
COOPERATIVES MATERNELLES	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE ANNE FRANK	264,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE CAROLINE AIGLE	165,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE EDOUARD VAILLANT	132,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE EPINE MONTAIN	66,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE ETIENNE TAILHAN	165,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE HENRI WALLON	99,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE JEAN MACE	165,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE JEAN MOULIN	99,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE JOLIOT CURIE	198,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE LOUISE MICHEL	99,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE MATERNELLE PAUL LANGEVIN	132,00 €
	sous-total	**1 584,00 €**
COOPERATIVES PRIMAIRES	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE ANNE FRANK SITE DELOGES	18 369,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE CAROLINE AIGLE	28 610,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE ETIENNE TAILHAN	16 857,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE FERRY - VAILLANT	16 345,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE HENRI WALLON	18 303,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE JEAN MACE	12 862,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE JOLIOT CURIE	14 513,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE PAUL LANGEVIN	19 929,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE ROGER FERDINAND	14 384,00 €
	SUBVENTION COOPERATIVE PRIMAIRE	14 670,00 €
	sous-total	**174 842,00 €**

	Associations	BP 2026
CULTURE	SUBVENTION AD VITAM-ENSEMBLE VOCAL DU CEDRE	100,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION DES PEINTRES ET SCULPTEURS DE PALAISEAU (APSP)	900,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION PHILATHELIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (APVY)	200,00 €
	SUBVENTION CAFE-DEBATS A PALAISEAU	150,00 €
	SUBVENTION CHOEUR QUI MOUVE	300,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET COLLECTIF D'EXPERIMENTATION DES TECHNIQUES CINEMA ET AUDIO (CETCA)	500,00 €
	SUBVENTION COMPAGNIE D'IMPROVISATION PALAISEAU (CIPPIL)	500,00 €
	SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE PIERRE PAUBON	4 500,00 €
	SUBVENTION LA CAPSULA	450,00 €
	SUBVENTION LES CABOTINS	1 500,00 €
	SUBVENTION DES AMIS DE L'ATELIER DE MUSIQUE ANCIENNE	100,00 €
	SUBVENTION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	342 600,00 €
	SUBVENTION POESIE ET REVE	100,00 €
	SUBVENTION SOCIETE HISTORIQUE DE PALAISEAU	2 000,00 €
	SUBVENTION THEATRE 91 LA MARE AU DIABLE	11 000,00 €
	SUBVENTION TOPAMINE PRODUCTION	300,00 €
	SUBVENTION UNE NUIT AU CARAVANSERAIL	500,00 €
	SUBVENTION SCHOLA SAINT MARTIN	300,00 €
	sous-total	**366 000,00 €**
DEFENSE ET DROITS	SUBVENTION OBSERVATOIRE CITOYEN DU CRA DE PALAISEAU	500,00 €
	sous-total	**500,00 €**
EDUCATION	SUBVENTION ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES DE PALAISEAU (AAPE)	180,00 €
	SUBVENTION COLLECTIF PALAISEAU	0,00 €
	SUBVENTION ENSEMBLE POUR LE LYCEE INTERNATIONAL PARIS SACLAY	0,00 €
	SUBVENTION INTERBUREAU DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES (FCPE)	0,00 €
	SUBVENTION SATELLITE CENTRE D'ETUDES ET D'ACTION SOCIALE (CEAS)	6 000,00 €
	sous-total	**6 180,00 €**
ENVIRONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET LES JARDINS DE JESSE	200,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET ECO JARDINS DU PLATEAU	200,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE - MDB PALAISEAU A VELO	800,00 €
	sous-total	**1 200,00 €**
JEUNESSE	SUBVENTION SUR PROJET LES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	800,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	800,00 €
	sous-total	**1 600,00 €**
LOISIRS	SUBVENTION ASSOCIATION PERISCOLAIRE DES ENFANTS DE LOZERE (APE LOZERE)	550,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION A VOS DES	150,00 €
	SUBVENTION LUDOTHEQUE LA SOURIS VERTE	35 000,00 €
	SUBVENTION PALAISEAU AMITIES LOISIRS (PAL)	450,00 €
	SUBVENTION RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS (RERS)	230,00 €
	sous-total	**36 380,00 €**

	Associations	BP 2026
MEMOIRES COMBATTANTES	SUBVENTION ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	0,00 €
	SUBVENTION COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE	108,00 €
	SUBVENTION FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE (FNACA)	200,00 €
	SUBVENTION UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS (UNC)	200,00 €
	sous-total	**508,00 €**
PETITE ENFANCE	SUBVENTION ASSISTANTES MATERNELLES NORD-ESSONNE	500,00 €
	SUBVENTION CRECHE PARENTALE LES FILOUSTICS	3 000,00 €
	SUBVENTION LA RECRE DU PILEU	3 500,00 €
	SUBVENTION LA RONDE DES FAMILLES	300,00 €
	sous-total	**7 300,00 €**
POLITIQUE ET SYNDICATS	SUBVENTION CONFEDERATION FRANCAISE DU TRAVAIL (CFDT)	1 500,00 €
	SUBVENTION UNION LOCALE CFE CGC DE MASSY PALAISEAU	350,00 €
	sous-total	**1 850,00 €**
SANTE ET HANDICAP	SUBVENTION ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES (ADAPEI)	750,00 €
	SUBVENTION APEDYS 91	300,00 €
	SUBVENTION KINESITHERAPIE BRONCHIOLITE ESSONNE (RKBE)	500,00 €
	SUBVENTION LA CHALOUETTE	770,00 €
	SUBVENTION POINT VERT	5 000,00 €
	SUBVENTION ROBIN DES BULLES	350,00 €
	SUBVENTION T'HANDIQUOI	450,00 €
	SUBVENTION VIE LIBRE	400,00 €
	sous-total	**8 520,00 €**
SENIORS	SUBVENTION FRANCE ALZHEIMER ESSONNE	500,00 €
	SUBVENTION LES PETITS FRERES DES PAUVRES	500,00 €
	SUBVENTION NORD-OUEST AUTONOMIE (NOA)-LES MAGNOLIAS	27 784,00 €
	SUBVENTION TRIADE 91 SOINS A DOMICILE	2 000,00 €
	sous-total	**30 784,00 €**
SOLIDARITES	SUBVENTION AVEC VOUS PALAISEAU	1 000,00 €
	SUBVENTION COMITE D'ENTRAIDE VILLEBON-PALAISEAU	200,00 €
	SUBVENTION COMITE DES OEUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL (COS)	10 000,00 €
	SUBVENTION CROIX ROUGE FRANCAISE	1 700,00 €
	SUBVENTION DIRE LIRE	1 200,00 €
	SUBVENTION LIGUE CONTRE LE CANCER	400,00 €
	SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR	1 100,00 €
	SUBVENTION L'ETAPE	5 000,00 €
	SUBVENTION SECOURS CATHOLIQUE CARITAS	1 200,00 €
	SUBVENTION SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (COMITE PALAISEAU VILLEBON)	2 500,00 €
	SUBVENTION SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT PALAISEAU-VILLEBON (SNL)	6 500,00 €
	sous-total	**30 800,00 €**
SPORTS	SUBVENTION AMICALE LAIQUE DE PALAISEAU (ALP)	15 000,00 €

	Associations	BP 2026
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE CESAR FRANCK	850,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES PEGUY	500,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE HENRI POINCARE	250,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE JOSEPH BARA	450,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE POUR LE LYCEE INTERNATIONAL DE PARIS SACLAY A PALAISEAU	600,00 €
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CAMILLE CLAUDEL	300,00 €
	SUBVENTION CLUB CYCLISTE IGNY-PALAISEAU (CCIP)	9 000,00 €
	SUBVENTION CLUB DE TIR DE PALAISEAU (CTP)	800,00 €
	SUBVENTION FOYER LOISIRS ET CULTURE (FLC)	500,00 €
	SUBVENTION LE GOLF DE L'YVETTE	300,00 €
	SUBVENTION LA PALAISIENNE SPORTIVE	96 000,00 €
	SUBVENTION LES ARCHERS DE L'ABBAYE	1 500,00 €
	SUBVENTION PALAISEAU 4807	300,00 €
	SUBVENTION LES MAR'REINES DU DESERT	0,00 €
	SUBVENTION TENNIS CLUB DE PALAISEAU	20 000,00 €
	SUBVENTION UNION SPORTIVE DE PALAISEAU (USP)	308 400,00 €
	SUBVENTION UNION SPORTIVE DES PETANQUEURS DE PALAISEAU	1 200,00 €
	SUBVENTION VERTIPAL	400,00 €
	sous-total	**456 350,00 €**
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A AFFECTER	30 000,00 €
	sous-total	**30 000,00 €**
	TOTAL SUBVENTIONS HORS PROJETS	**1 225 198,00 €**

	Associations	BP 2026

	Associations	BP 2026
CADRE DE VIE / VIE DE QUARTIER	SUBVENTION SUR PROJET AGIR POUR FOURCHEROLLES	300,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET AMICALE DES LOCATAIRES NOTRE LOGIS	300,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET AMICALE DES LOCATAIRES RESIDENCE CLOS DU PILEU	500,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET AMICALE DES RESIDENTS LARRI'S HOME	200,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET GRAAL	300,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET LES GUINGUETTES DE L'YVETTE	24 000,00 €
	sous-total	**25 600,00 €**
COMMERCE	SUBVENTION L'ESSOR PALAISIEN	36 000,00 €
	sous-total	**36 000,00 €**
CULTURE	SUBVENTIONS SUR PROJET UNION FRANCO ARMENIENNE	500,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET AD VITAM-ENSEMBLE VOCAL DU CEDRE	400,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET ASSOCIATION PHILATHELIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (APVY)	500,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET CAP SUR SCENE	500,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET COMPAGNIE D'IMPROVISATION PALAISEAU (CIPPIL)	1 700,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET CRASH TEXT	2 500,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET ECOLE DE MUSIQUE PIERRE PAUBON	3 500,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET LES CABOTINS	1 000,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET MUSICANDO	2 000,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET UNE NUIT AU CARAVANSERAIL	350,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET SOCIETE HISTORIQUE PALAISEAU	5 000,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET THEATRE 91 LA MARE AU DIABLE	10 400,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET JUNKY MAY PRODUCTION	2 000,00 €
	sous-total	**30 350,00 €**
ENVIRONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET PALAISEAU TIERS LIEU EN EBULLITION	7 800,00 €
	sous-total	**7 800,00 €**
JEUNESSE	SUBVENTION SUR PROJET CREATIV'JEUNESSE	2 500,00 €
	sous-total	**2 500,00 €**
	SUBVENTION SUR PROJET LUDOTHEQUE LA SOURIS VERTE	7 000,00 €
	sous-total	**7 000,00 €**
PETITE ENFANCE	SUBVENTION SUR PROJET LA PASSERELLE DES FAMILLES	1 000,00 €
	sous-total	**1 000,00 €**
SOLIDARITES	SUBVENTION SUR PROJET CONFLUENCES PALAISEAU	2 500,00 €
	SUBVENTION AME SOLIDAIRE	1 000,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET COMITE D'ENTRAIDE VILLEBON-PALAISEAU	300,00 €
	SUBVENTION SOLI'PAL	1 000,00 €
	sous-total	**4 800,00 €**
SPORTS	SUBVENTION SUR PROJET CLUB DE TIR DE PALAISEAU (CTP)	2 500,00 €

	Associations	BP 2026
	SUBVENTION SUR PROJET PALAISEAU 4807	1 600,00 €
	SUBVENTION SUR PROJET UNION SPORTIVE DE PALAISEAU (USP)	62 500,00 €
	sous-total	**66 600,00 €**
	TOTAL SUBVENTIONS PROJETS	**181 650,00 €**
	TOTAL SUBVENTIONS PROJETS ET HORS PROJET	**1 406 848,00 €**

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-23 : Versement d'une subvention au CCAS - Exercice 2026

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-23 : Versement d'une subvention au CCAS - Exercice 2026

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer au Centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 760 000 € au titre de l'année 2026.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2026 de la Ville.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-24 : Versement d'une subvention au budget annexe Cinéma - Exercice 2026

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-24 : Versement d'une subvention au budget annexe Cinéma - Exercice 2026

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-1 et L.2224-2,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions versées par la Ville,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention au budget annexe Cinéma.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2026 de la Ville et s'élèveront à 90 000,00 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-25 : Reprise anticipée des résultats 2025 - Budget Cinéma

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-25 : Reprise anticipée des résultats 2025 - Budget Cinéma

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,

VU la délibération n°2023-10-08 en date du 2 octobre 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024,

VU l'instruction M57,

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

VU l'extrait du compte financier unique (CFU) provisoire de 2025,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reprendre par anticipation dès le budget primitif 2026 les résultats prévisionnels arrêtés au 31 décembre 2025.

PRECISE que le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 pour le budget du Cinéma est de 79 700,14€. Il est affecté en réserves pour 78 888,85€ et en report à nouveau en fonctionnement pour le solde, soit 811,29€.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Palaiseau

2026 - REPORTS DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGETCINEMA

Engag. N°	N° LC	Nature	N° Tiers	Fournisseurs	N° Marché	N° de lot	Objet	Montant rattaché
F000005/1	5063	21314	029213	KLS VIP	/		CINE'PAL - TRAVAUX DE TAPISSERIE ET REM	32 403,20
							21314	**32 403,20**
1							**TOTAL**	**32 403,20**

Mairie de PALAISEAU Essonne

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay
Grégoire de LASTEYRIE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	267 113,43	98 839,17	365 952,60
	Recettes réalisées (1)	B	184 887,18	86 576,46	271 463,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	225 517,00	105 618,41	331 135,41
	Dépenses réalisées (1)	E	189 776,40	13 655,56	203 431,96
	Restes à réaliser	F	32 403,20	0,00	32 403,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-4 889,22	72 920,90	68 031,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-41 596,43	6 779,24	-34 817,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-46 485,65	79 700,14	33 214,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-32 403,20	0,00	-32 403,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-78 888,85	79 700,14	811,29

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-26 : Budget primitif 2026 - Cinéma

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABOURIZQ Sara	
BARON Isabelle	
BARZIC Patrick	
BEAUMEL Stéphanie	
BLONDEEL Marion	
BLOT Anne-Christine	
BOUKHARMOUS Samira	
CARADEC-PERERA Morgane	
CARISTAN Guillaume	
CARO Laurent	
CHARRIER Dominique	
CHOUCHOUH Rokaya	
COLIN Nancy	
CORDIER Gilles	
DE LASTEYRIE Grégoire	
DESBOUVRIES Jean-Christophe	
DJANKADO Mohamed Sirajou	
DRIARD Antoine	
ETIENNE Regis	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

EVEQUE Martine	
FINEL Olivier	
GRAVELEAU Marie-Christine	
GUERGNON Benjamin	
LAHUTTE Régina	
LAUMOSNE Gabriel	
LELLI Clémence	
MANI Achraf	
MAUVEZIN Noëlle	
MNAFEKH Nasym	
MONNOT Virgile	
PAILLET Hervé	
PERSON Delphine	
PINTO Claire	
ROBINET Leslie	
TACHE Olivier	
TAISNE Clémence	
THOUREL Raphael	
WALDER Loïc	
ZINNOURY Sourya	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Délibération n°2026-04-26 : Budget primitif 2026 - Cinéma

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants,

VU l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2023-10-08 du 2 octobre 2023 adoptant la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024,

VU la délibération n°2026-04-5 du 14 avril 2026 prenant acte, pour le budget Cinéma, de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant la communication du projet de budget aux membres de l'assemblée délibérante en date du 1er avril 2026,

VU la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 95 811,29 euros en dépenses et en recettes,

VU la balance de la section d'investissement arrêtée à 195 572,14 euros en dépenses et en recettes,

VU l'équilibre de la balance générale du Budget Cinéma 2026,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le Budget Cinéma pour l'exercice 2026.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

MAIRIE de PALAISEAU (Essonne)

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-27 : Reprise anticipée des résultats 2025 - Budget Marchés forains

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-27 : Reprise anticipée des résultats 2025 - Budget Marchés forains

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,

VU la délibération n°2023-10-08 en date du 2 octobre 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024,

VU l'instruction M4,

VU l'extrait du compte financier unique (CFU) provisoire de 2025,

CONSIDERANT l'absence de restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reprendre par anticipation dès le budget primitif 2026 les résultats prévisionnels arrêtés au 31 décembre 2025.

PRECISE que le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 pour le budget des Marchés forains est de -1289,52€. Il est affecté en report à nouveau en fonctionnement pour la totalité, soit -1289,52€.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 540,00	112 029,77	113 569,77
	Recettes réalisées (1)	B	1 539,70	107 341,20	108 880,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	27 972,20	114 097,00	142 069,20
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	110 697,95	110 697,95
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 539,70	-3 356,75	-1 817,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 432,20	2 067,23	28 499,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	27 971,90	-1 289,52	26 682,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	27 971,90	-1 289,52	26 682,38

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-28 : Budget primitif 2026 - Marchés forains

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-28 : Budget primitif 2026 - Marchés forains

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants,

VU l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n°2026-04-6 du 14 avril 2026 prenant acte, pour le budget Marchés forains, de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant la communication du projet de budget aux membres de l'assemblée délibérante en date du 1er avril 2026,

VU la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 117 000 euros en dépenses et en recettes,

VU la balance de la section d'investissement arrêtée à 29 511,90 euros en dépenses et en recettes,

VU l'équilibre de la balance générale du Budget Marchés forains 2026,

Sur le rapport de Hervé PAILLET et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le Budget Marchés forains pour l'exercice 2026.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

ABOURIZQ Sara	
BARON Isabelle	
BARZIC Patrick	
BEAUMEL Stéphanie	
BLONDEEL Marion	
BLOT Anne-Christine	
BOUKHARMOUS Samira	
CARADEC-PERERA Morgane	
CARISTAN Guillaume	
CARO Laurent	
CHARRIER Dominique	
CHOUCHOUH Rokaya	
COLIN Nancy	
CORDIER Gilles	
DE LASTEYRIE Grégoire	
DESBOUVRIES Jean-Christophe	
DJANKADO Mohamed Sirajou	
DRIARD Antoine	
ETIENNE Regis	
EVEQUE Martine	
FINEL Olivier	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GRAVELEAU Marie-Christine	
GUERGNON Benjamin	
LAHUTTE Régina	
LAUMOSNE Gabriel	
LELLI Clémence	
MANI Achraf	
MAUVEZIN Noëlle	
MNAFEKH Nasym	
MONNOT Virgile	
PAILLET Hervé	
PERSON Delphine	
PINTO Claire	
ROBINET Leslie	
TACHE Olivier	
TAISNE Clémence	
THOUREL Raphael	
WALDER Loïc	
ZINNOURY Sourya	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-29 : Actualisation du tableau des effectifs

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-29 : Actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique,
VU la délibération n°2025-03-17 du 25 mars 2025 portant actualisation des emplois permanents figurant au tableau des effectifs,

CONSIDERANT que le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte de l'évolution des besoins en personnel permanent,
CONSIREANT que le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte des avancements de grade et des promotions internes,

Sur le rapport de Marie-Christine GRAVELEAU et sa proposition,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE en conséquence le tableau des effectifs permanents en résultant, annexé à la présente délibération (annexe 1).

PRECISE que les emplois permanents peuvent être pourvus par des agents contractuels dans les cas suivants :

- pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, conformément à l'article L332-13 du code général de la fonction publique;

- pour faire face à une vacance temporaire d'emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, tel que prévu par l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année ;

- sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, quelle que soit la catégorie hiérarchique, cas prévu par l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Les emplois sont précisés dans l'annexe 2 de la délibération.

ADOPTE en conséquence la liste des emplois susceptible d'être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement, telle qu'elle figure dans l'annexe 2.
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

ADOPTEE par 37 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Laurent CARO et Clémence TAISNE)

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ANNEXE 1 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MARS 2026

FILIERE	CAT	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TC		Total TC	TNC		Total TNC	TOTAL
				Pourvu	Vacant		Pourvu	Vacant		
Administrative	A	Directeur général des services	Directeur général des services des communes de 20 000 à 40.000 habitants	1		1				1
		Directeurs généraux adjoints	Directeur général adjoint des services de commune de 20.000 à 40.000 habitants	4		4				4
		Attachés	Attaché hors classe	1		1				1
			Attaché principal	13		13				13
			Attaché	31	8	39				39
	B	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	2		2				2
			Rédacteur principal de 2ème classe	11	3	14				14
			Rédacteur	17	3	20				20
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	29		29				29
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	20	2	22				22
			Adjoint administratif	8		8				8
Total Administrative				**137**	**16**	**153**				**153**
Animation	B	Animateurs	Animateur principal de 1ère classe	3	2	5				5
			Animateur principal de 2ème classe	7		7				7
			Animateur	11		11				11
	C	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	20	1	21				21
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	24	1	25	6	29	35	60
			Adjoint d'animation	38		38	10		10	48
Total Animation				**103**	**4**	**107**	**16**	**29**	**45**	**152**
Médico-sociale	A	Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	4		4				4
			Infirmier en soins généraux	1		1				1
		Psychologues	Psychologue de classe normale	1		1	1		1	2
		Puéricultrices	Puéricultrice hors classe	1		1				1
	B	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	7		7				7
			Auxiliaire de puériculture de classe normale	9		9				9
Total Médico-sociale				**23**	**0**	**23**	**1**		**1**	**24**
Culturelle	A	Attaché principal de conservation		**1**		**1**				**1**
Total Culturelle				**1**		**1**				**1**
Médico-technique	A	Ped, Ergo, Psychomotriciens ...	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, ...	1		1				1
Total Médico-technique				**1**		**1**				**1**
Police	B	Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1		1				1
	C	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	14		14				14
			Gardien-brigadier	2		2				2
		Gardes champêtres	Garde champêtre chef	0		0				0
Total Police				**17**	**0**	**17**				**17**
Sociale	A	Assistants socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0		0				
			Assistant Socio-Educatif	0	0	0				
		Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	4		4				4
			Educateur de Jeunes Enfants	8		8				8
	C	Agents sociaux	Agent social principal de 1ere classe	2		2				2
		Agents spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	22	3	25				25
			Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	16		16				16
Total Sociale				**52**	**3**	**55**				**55**
Sportive	B	Educateurs des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	4		4				4
			Educateur des activités physiques et sportives	2		2				2
Total Sportive				**6**		**6**				**6**
Technique	A	Ingénieurs	Ingenieur hors classe		1	1				1
			Ingénieur principal	4		4				4
			Ingénieur	3		3				3
	B	Techniciens	Technicien principal de 1ère classe	2		2				2
			Technicien principal de 2ème classe	5	4	9	1	1	2	11
			Technicien	3	2	5				5
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	24	4	28				28
			Agent de maîtrise	17		17				17
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	40	1	41	2		2	43
			Adjoint technique principal de 2ème classe	80	3	83				83
			Adjoint technique	39	2	41	2		2	43
Total Technique				**217**	**17**	**234**	**5**	**1**	**6**	**240**
Hors filière	-	Hors cadre d'emplois	Emplois non cités	2		2				2
Total Hors filière				**2**		**2**				**2**
TOTAL				**559**	**40**	**599**	**22**	**30**	**52**	**651**

ANNEXE 2 - RECOURS AUX CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8-2° - Mars 2026

EMPLOIS	NBR POSTES	DIRECTION	CAT	GRADES	TEMPS	NBR POSTES 2025
Directeur	1	Affaire juridiques	A	Attaché	Complet	0
Adjoint au directeur	1	Affaires culturelles	B	Rédacteur	Complet	1
Gestionnaire administratif	1	Affaires générales	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Complet	2
Appariteur - chauffeur	1	Cabinet du Maire	B	Technicien principal de 2ème classe	Non complet	1
Chargé de communication digitale	1	Communication	B	Redacteur principal de 2ème classe	Complet	1
Directeur	1		A	Attaché	Complet	1
Journaliste	1		A	Attaché	Complet	1
Directeur	1	Développement urbain	A	Attaché	Complet	1
Gestionnaire administratif - accueil	1		C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Complet	1
Instructeur droit des sols	1		B	Rédacteur principal de 2ème classe	Complet	1
Responsable de service	1		A	Attaché	Complet	0
Responsable de service	1		A	Attaché	Complet	1
Chargé de mission ateliers numériques	1	DGA Animation de la cité	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Complet	1
Charge de mission transition écologique	1	DGA des services techniques et de l'aménagement	A	Attaché	Complet	1
Contrôleur de gestion	1	DGA Ressources	A	Attaché	Complet	1
Assistant du directeur général des services	1	Direction générale	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Complet	1
Chargé de mission relations presse communication numérique	1		A	Attaché	Complet	1
Animateur	4	Education-Enfance	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Non complet	24
Atsem	6		C	ATSEM de 2ème classe	Complet	10
Directeur du centre de loisirs	3		B	Animateur	Complet	3
Adjoint au directeur	1	Entretien-Restauration	B	Rédacteur	Complet	0
Agent d'entretien et de restauration	1		C	Adjoint technique	Complet	2
Agent d'entretien et de restauration	5		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Complet	18
Agent d'accueil	1	Environnement - Cadre de vie et maintenance	C	Adjoint technique principal de 2eme classe	Complet	1
Agent de propreté	1		C	Adjoint technique principal de 2eme classe	Complet	7
Agent de propreté et chauffeur poids lourds	1		C	Adjoint technique principal de 2eme classe	Complet	1
Agent de signalisation	1		C	Adjoint technique principal de 2eme classe	Complet	0
Agent des espaces verts	1		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Complet	4
Agent logistique evenementiels	1		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Complet	4
Responsable d'équipe	1		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Complet	0
Agent de maintenance	1	Jeunesse et sports	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Complet	1
Educateur sportif	1		B	Educateur des APS	Complet	1
Agent d'entretien	1	Petite enfance	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Complet	1
Auxiliaire de puériculture	5		B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Complet	7
Cuisinier	1		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Complet	1
Directeur de crèche	1		A	Educateur jeunes enfants	Complet	1
Chargé de mission	1	Projets et transition énergétique	B	Technicien principal de 1ère classe	Complet	1
Chef de projet bâtiment	1		A	Attaché	Complet	1
Responsable du service prévention	1	Ressources Humaines	A	Attaché	Complet	0

EMPLOIS	NBR POSTES	DIRECTION	CAT	GRADES	TEMPS	NBR POSTES 2025
Animateur	1	Solidarités	B	Animateur	Complet	1
Directeur	1		A	Attaché	Complet	1
Directeur	1	Systèmes d'information	A	Attaché	Complet	1
Animateur	1	Vie locale	B	Animateur	Complet	1
Animateur	1		B	Animateur principal de 2ème classe	Complet	1
Charge de mission démocratie participative et conseils de quartiers	1		B	Rédacteur	Complet	1
Référent famille	1		B	Animateur	Complet	1
Régisseur général	1		B	Technicien	Complet	1

Palaiseau

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-30-1 : Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 38

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI).

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-30-1 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive de Palaiseau

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Union Sportive de Palaiseau

VU la convention d'objectifs et de moyens conclue en mai 2025 entre la Ville et l'association,

CONSIDERANT que la Ville et l'association se sont engagées à développer et à renforcer les liens sociaux entre les habitants, notamment en favorisant l'accès de tous les publics aux pratiques sportives,

CONSIDERANT que l'association, dans le respect de ses statuts, de ses règlements, des valeurs du sport et du contrat d'engagement républicain, souhaite créer une section de course d'orientation,

CONSIDERANT que ce projet contribue à la diversification de l'offre sportive sur le territoire communal et à l'élargissement de l'accès à la pratique sportive,

CONSIDERANT que la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros formulée par l'association favorisera la création de cette nouvelle section, notamment par l'acquisition d'équipements,

Sur le rapport de Delphine PERSON et sa proposition

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros à l'association Union Sportive de Palaiseau

INSCRIT ce montant au budget de la Ville pour l'exercice 2026

Benjamin GUERGNON ne prend pas part au vote.
ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°2026-04-30-2 : Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations

Nombre de conseillers en exercice : 39

Présents et représentés : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Grégoire de LASTEYRIE, Hervé PAILLET, Delphine PERSON, Jean-Christophe DESBOUVRIES, Leslie ROBINET, Achraf MANI, Nancy COLIN, Gilles CORDIER, Marie-Christine GRAVELEAU, Virgile MONNOT, Samira BOUKHARMOUS, Guillaume CARISTAN, Regina LAHUTTE, Antoine DRIARD, Marion BLONDEEL, Noëlle MAUVEZIN, Patrick BARZIC, Dominique CHARRIER, Sourya ZINNOURY, Isabelle BARON, Régis ETIENNE, Sirajou DJANKADO, Martine EVEQUE, Loïc WALDER, Clémence LELLI, Nasym MNAFEK, Anne-Christine BLOT, Benjamin GUERGNON, Laurent CARO, Clémence TAISNE, Olivier FINEL, Claire PINTO, Morgane CARADEC-PERERA, Gabriel LAUMOSNE, Stéphanie BEAUMEL, Raphaël THOUREL, Olivier TACHE.

ETAIENT REPRESENTEES : Rokaya CHOUCHOUH (pouvoir Nancy COLIN), Sara ABOURIZQ (pouvoir Achraf MANI), .

Date de convocation : Le 10 avril 2026

Jean-Christophe DESBOUVRIES est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2026-04-30-2 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la ludothèque

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue en juillet 2025 entre la Ville et l'association Ludothèque Souris Verte,
Considérant l'engagement conjoint de la Ville et de l'association dans le cadre du Plan Égalité des chances visant à renforcer la mixité sociale et territoriale, notamment en direction des publics éloignés de l'offre ludique,
Considérant la volonté de l'association de développer des actions hors les murs et des événements décentralisés,
Considérant le projet d'organisation de la Fête du jeu ainsi que d'autres événements en partenariat avec la Ville au cours de l'année 2026,
Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association à hauteur de 5 000 euros,
Sur présentation de Delphine PERSON, et sa proposition
Après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'association Ludothèque Souris Verte pour l'organisation de la Fête du jeu et d'autres événements en 2026.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 AVR. 2026
Et de sa publication le 24 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 16 avril 2026

Le Maire,
Président de l'Agglomération Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.